



COMPTE ADMINISTRATIF 2019

BUDGET DE LA VILLE

Le Compte Administratif (CA) retrace l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées par la Ville en 2019. Il doit être présenté au Conseil Municipal dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice, soit au plus tard le 30 juin de l'année suivante.

Le Compte Administratif se présente formellement de la même manière que le budget afin de permettre une comparaison.

Le Compte Administratif est le bilan financier de l'ordonnateur. A ce titre, son examen constitue un acte majeur de la vie communale.

Le Compte Administratif dégage un résultat

Le Compte Administratif présente les résultats comptables de l'exercice. Dans tous les cas le résultat cumulé des deux sections ne doit pas être déficitaire.

Une fois le compte administratif voté, le Conseil Municipal vote une délibération d'affectation des résultats.

Le Compte Administratif doit être en concordance avec le compte de gestion

Parallèlement, le comptable public, chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire, élabore le compte de gestion qui doit exactement concorder avec le compte administratif.

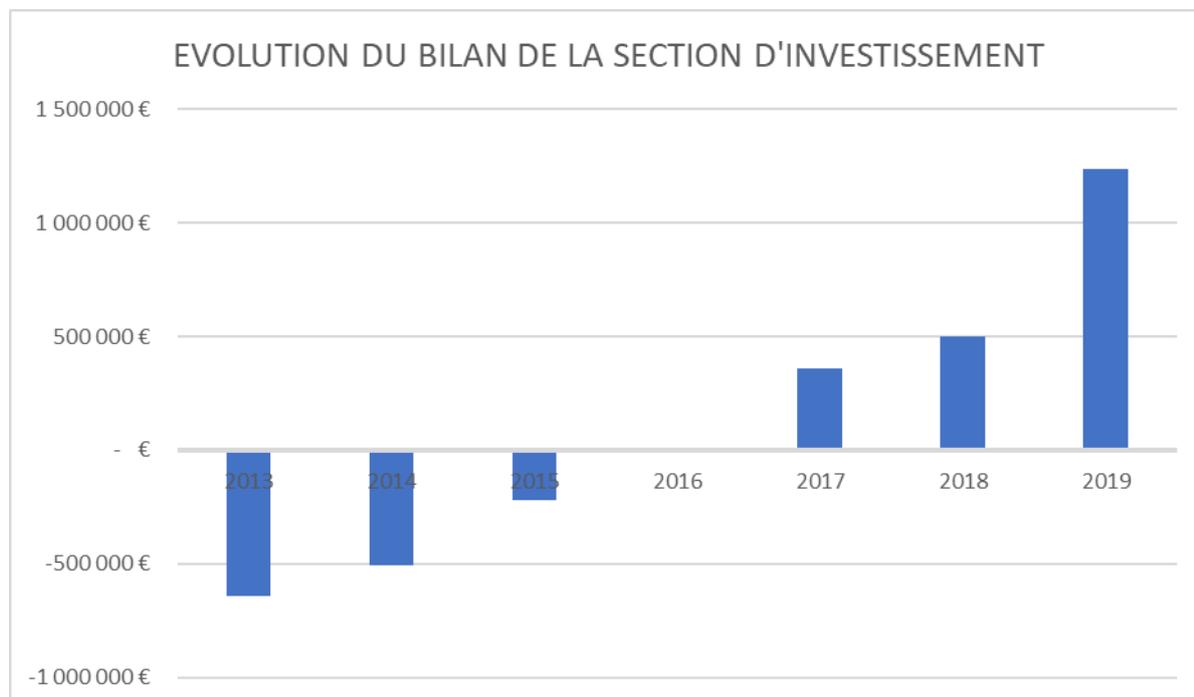
Les données synthétiques se présentent ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes de l'exercice :	11 724 988,45	2 875 261,64
Dépenses de l'exercice :	10 800 035,66	2 141 062,90
Résultat de l'exercice :	924 952,79	734 198,74
Excédent reporté 2018 :		500 614,97
Résultat de clôture :	924 952,79	1 234 813,71

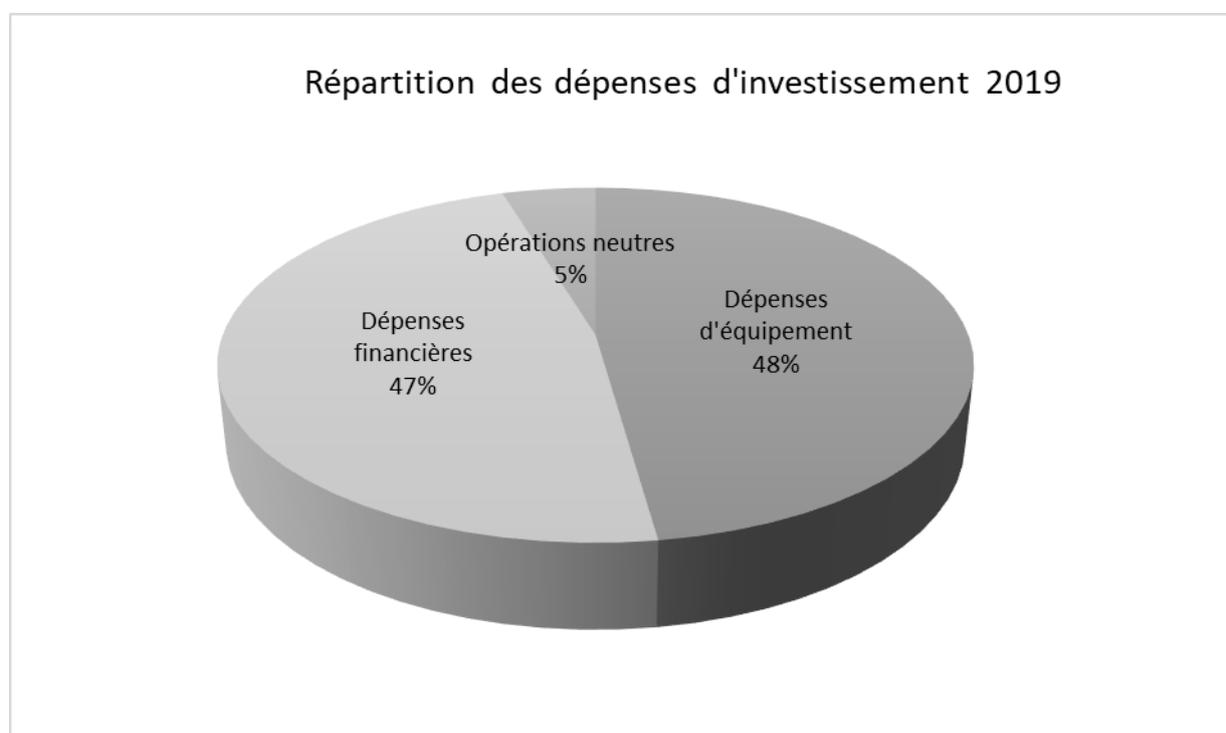
A - RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	924 952,79 €
B - RESULTATS ANTERIEURS REPOTES	0 €
C- RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	924 952,79 €
RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	734 198,74 €
RESULTAT REPORTE EN INVESTISSEMENT	500 614,97 €
D – SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 234 813,71 €
RESTES A REALISER EN DEPENSES	1 630 610,23 €
RESTES A REALISER EN RECETTES	404 148,89 €
E - SOLDE DES RESTES A REALISER	(-) 1 226 461,34€
EXCEDENT DE FINANCEMENT = D + E	8 352,37 €

Section d'investissement

L'année 2019 fait apparaître un excédent d'investissement de **1 234 814 €** composé du report de l'excédent 2018 de **500 615 €** et de l'excédent de 2019 de **734 199 €**.



Les dépenses d'investissement ont été réalisées à hauteur de **2 141 063 €**, elles se décomposent principalement comme suit :



Les dépenses d'équipement représentent **1 022 672 €**, les remboursements d'emprunts **1 018 005 €** et les opérations d'ordre et neutres **100 386 €**.

Investissement dépenses

Les principales dépenses d'équipement sont :

A) Les services généraux de la Ville : 368 705 €

- Mise en accessibilité des bâtiments communaux (177 084 €)
- Autres travaux dans les bâtiments de la Ville (140 446 €)
- Equipement Informatique et logiciels (48 779 €)

B) Sécurité publique : 2 724 €

- Equipements pour les 6 gilets pare-balles (2 724 €)

C) Enseignement-éducation : 173 843 €

- Remplacement des menuiseries à l'école élémentaire Louise Michel (39 022 €)
- Dédoublage des classes de CE1 à l'école Victor Hugo (18 254 €)
- Autres travaux dans les écoles (64 147 €)
- Matériel divers pour les écoles (8 009 €)
- Matériel informatique (13 223 €)
- Mobilier (26 332 €)

D) Culture et patrimoine : 47 960 €

- Divers travaux et achat de matériel à l'espace culturel et à la médiathèque.
- Extension de l'espace Bourvil (26 991 €)

E) Jeunesse et sports : 50 068 €

- Travaux divers dans les stades, salles de sports et centres de loisirs (34 718 €)
- Achat de matériels divers (15 350 €)

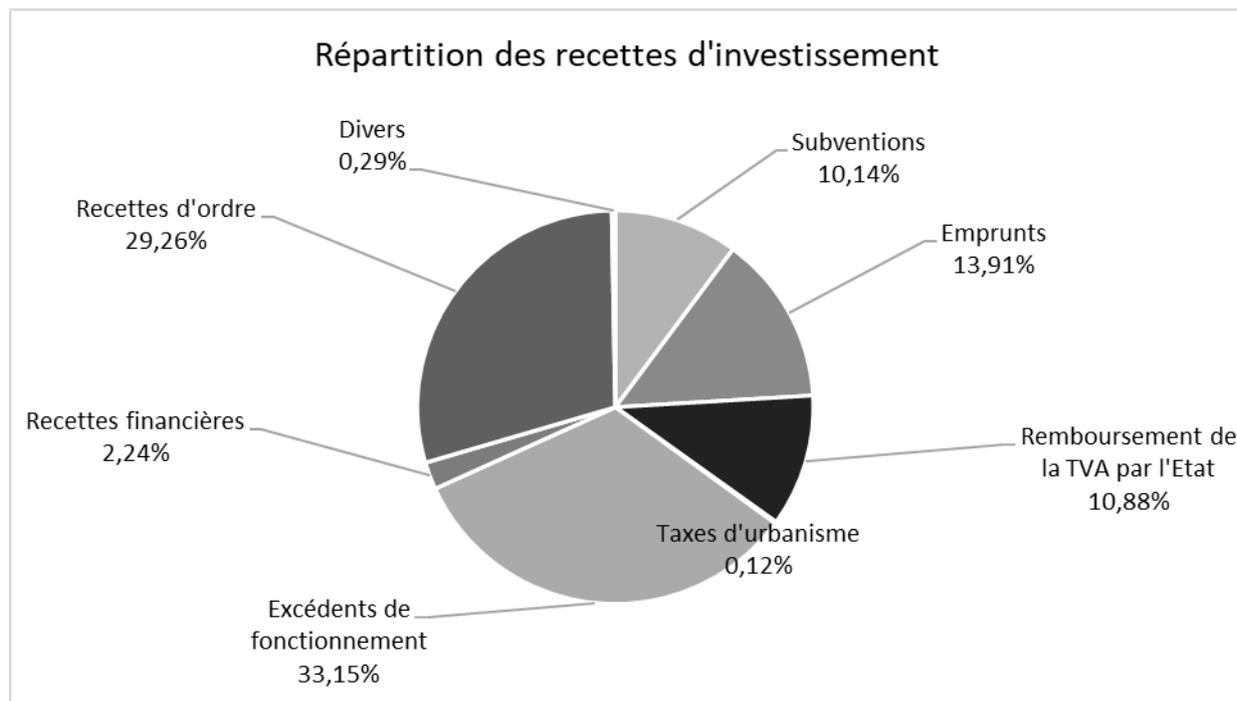
F) Interventions sociales et familles : 9 844 €

- Travaux dans les locaux du CCAS, de la halte-garderie et de la résidence autonomie Maurice LADAM

G) Aménagements et services urbains : 344 472 €

- Réhabilitation de la friche des Tissages (196 973 €)
- Début de l'aménagement place Suchetet (43 315 €)
- Achat de matériel pour le service environnement, pour les espaces verts, le fleurissement urbain (21 197 €)
- Achat de terrains (23 804 €)

Investissement recettes



Le montant de l'excédent de fonctionnement 2018 reporté sur 2019 s'élève à **953 174 €**.

Les subventions d'investissement s'élèvent à **291 417 €**.

Les remboursements par la Métropole des frais d'emprunt relatifs aux transferts de compétences (voirie, éclairage public) s'élèvent à **60 974 €**.

Les écritures d'amortissements et de sortie d'inventaire du patrimoine, s'élèvent à **841 345 €**.

Les taxes d'urbanisme sur la construction, la reconstruction et l'agrandissement de bâtiments pour les dossiers déposés avant le transfert à la Métropole s'élèvent à **3 518 €**.

Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (**FCTVA**) basé sur les dépenses réelles d'investissement 2018 s'élève à **312 851 €**.

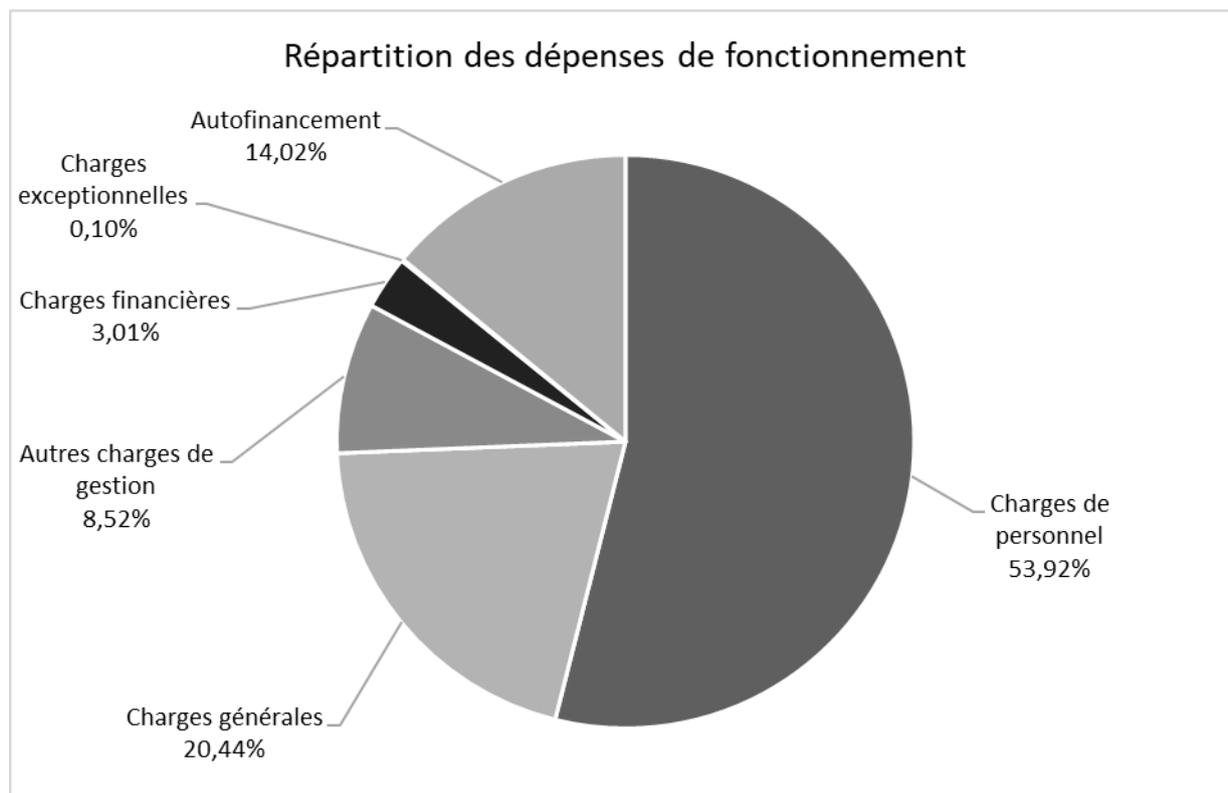
Le Montant des nouveaux emprunts s'élève à **395 000 €** en 2019. Le ratio de désendettement diminue très fortement s'établissant à **5,72 années en 2019** contre 7,2 en 2018 et reste largement en deçà de la limite recommandée de 12 ans. Ce ratio, très important, n'a jamais été aussi bon depuis de nombreuses années, après une très grave dégradation au début des années 2000, époque à laquelle il avait même dépassé les 20 années.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
CAF BRUTE M€	1 502 €	1 196 €	1 303 €	1 137 €	1 687 €	2 013 €
DETTES EN M€	9 705 €	9 895 €	10 989 €	11 819 €	12 139 €	11 516 €
RATIO DESENDETTEMENT EN ANNEE	6,46	8,27	8,43	10,39	7,20	5,72
CHARGE INTERETS	437 146 €	416 236 €	392 924 €	373 928 €	366 418 €	363 909 €

Section de Fonctionnement.

La section de fonctionnement dégage un résultat positif de **924 953 €** quasiment équivalent à celui de 2018. Cette somme est intégralement affectée au financement des investissements 2020.

Fonctionnement dépenses.



Evolution des dépenses depuis 2014 :

DEPENSES	2014	2015	2016	2017	2018	2019
CHARGES GENERALES	2 854 124 €	2 495 684 €	2 306 830 €	2 439 391 €	2 327 845 €	2 366 807
CHARGES DE PERSONNEL	6 238 261 €	6 106 921 €	6 108 214 €	6 342 960 €	6 268 519 €	6 244 796
AUTRES CHARGES	872 251 €	951 131 €	896 361 €	902 452 €	827 193 €	986 770
CHARGES FINANCIERES	437 146 €	416 236 €	392 924 €	373 928 €	366 418 €	348 830
CHARGES EXCEPTIONNELLES	20 520 €	150 756 €	92 204 €	37 143 €	10 834 €	11 487
AMORTISSEMENTS ET ORDRES	721 529 €	801 045 €	1 093 452 €	1 011 983 €	1 163 443 €	8 41 345
TOTAL	11 143 831 €	10 921 773 €	10 889 985 €	11 107 857 €	10 964 252 €	10 733 919

Le chapitre des charges à caractère général s'élève à **2 366 807 €** en augmentation de **1,65 %**. Cette augmentation s'explique surtout par une hausse du coût de l'énergie.

Les charges de personnel sont en diminution de 0,38 %. Cette diminution est principalement due à la maîtrise de la masse salariale.

Les autres charges de gestion courante regroupent les subventions en particulier au CCAS pour **589 458 €**.

L'enveloppe pour les subventions aux associations, en particulier les clubs sportifs, a été maintenue pour un montant de **223 869 €**.

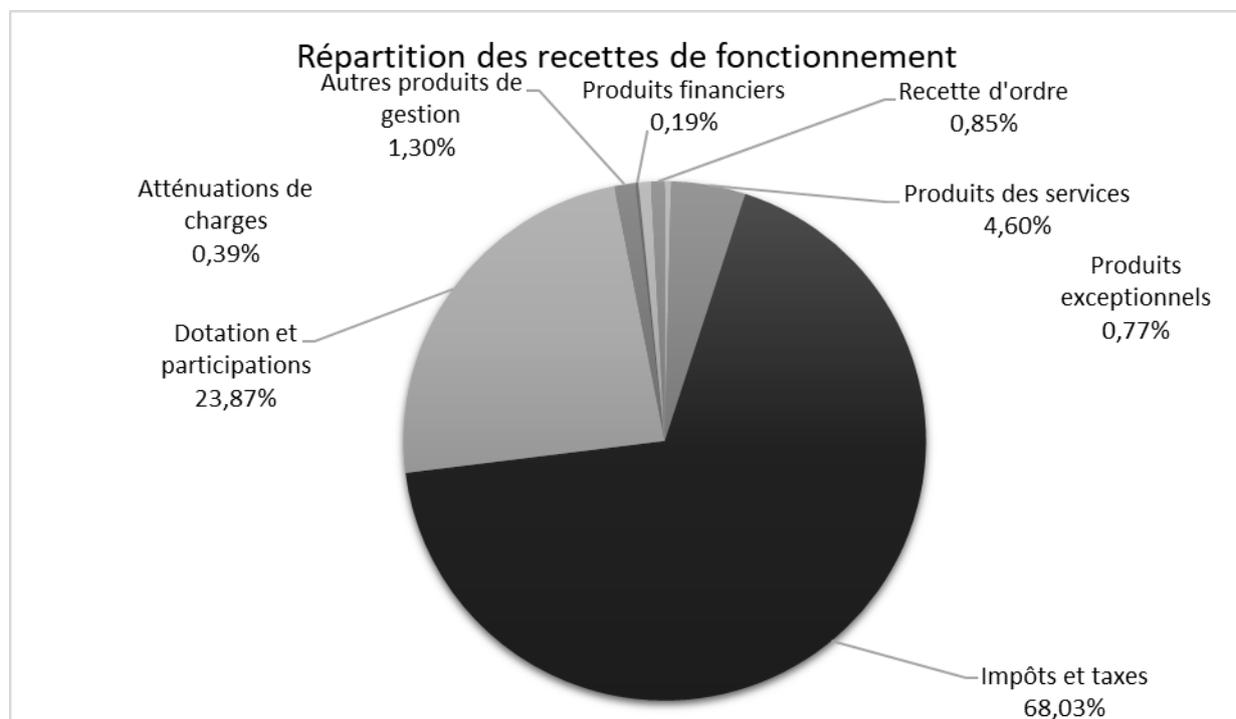
Les charges financières correspondent au remboursement des intérêts d'emprunts contractés antérieurement. La charge de la dette est **en diminution de 5 %** et s'établit à **348 830 €**.

Les charges exceptionnelles s'élèvent à **11 487 €**.

4 028 € sont consacrés aux chantiers éducatifs et aux primes des stagiaires. Au total, ce sont **123 stagiaires** qui ont été accueillis en 2019.

Fonctionnement recettes

Répartition des recettes par catégorie :



	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Atténuation de charges (remboursement contrats aidés principalement)	160 237 €	218 170 €	198 687 €	159 521 €	108 811 €	45 186 €
Produits des services	596 924 €	556 311 €	554 517 €	579 217 €	564 565 €	556 491 €
Impôts	4 090 055 €	4 282 167 €	4 266 401 €	4 308 771 €	4 408 346 €	4 518 314 €
Taxes	400 907 €	418 040 €	345 116 €	397 224 €	509 431 €	457 253 €
Métropole	2 883 884 €	2 332 409 €	2 470 204 €	2 588 557 €	2 668 144 €	2 735 909 €
Dotations forfaitaire	2 140 543 €	1 907 342 €	1 641 633 €	1 510 674 €	1 518 920 €	1 493 733 €
Dotations de solidarité Etat	588 712 €	470 679 €	579 920 €	631 233 €	677 127 €	717 203 €
Autres dotations et participations	362 151 €	307 297 €	370 838 €	368 540 €	335 700 €	305 492 €
Compensations Etat	545 307 €	639 433 €	530 214 €	540 857 €	541 198 €	539 635 €
Autres produits de gestion	94 705 €	100 270 €	108 980 €	111 819 €	129 468 €	164 860 €
Produits financiers	9 158 €	9 150 €	9 146 €	9 120 €	50 €	25 €
Recettes exceptionnelles	129 132 €	175 464 €	198 400 €	158 452 €	207 806 €	92 480 €
	12 001 715 €	11 416 732 €	11 274 056 €	11 363 985 €	11 669 566 €	11 626 581 €

Les remboursements sur rémunérations du personnel représentent une somme de **45 186 €**. Cette somme correspond principalement aux remboursements des contrats aidés par l'Etat et des remboursements des indemnités journalières par la CPAM.

Les produits des services et du domaine s'élèvent à **556 491 €**. Il s'agit de recettes concernant les concessions, les redevances et taxes funéraires, les recettes du service culturel ainsi que la restauration scolaire et les centres de loisirs.

Les impôts et taxes, constitués des contributions directes, des droits de place, des taxes sur l'électricité, taxes sur la publicité extérieure ainsi que les taxes additionnelles aux droits de mutation, génèrent une recette de **4 974 374 €**, soit une augmentation de **56 597 € (+ 1,15 %)** sans augmentation des taux des différentes impositions communales.

La recette générée par les impôts se situe à **4 517 121 €**. Ils représentent **38,79 %** des recettes réelles de fonctionnement en 2019. Pour rappel, la Ville n'a pas augmenté les taxes foncières et la taxe d'habitation depuis 2009.

L'attribution de compensation de la Métropole s'élève à **1 963 358 €** contre **1 938 393 €** en 2018 soit une augmentation de **1,29 %**.

La dotation de solidarité communautaire versée par la Métropole a augmenté de **8,66 %** passant de **537 601 €** à **584 154 €**.

La Métropole a été, pour la quatrième année de suite, bénéficiaire du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) qui représente une péréquation entre intercommunalités. Cette attribution financière a pu être reversée aux communes. Pour notre ville ce reversement a représenté **166 315 €** contre **167 442 €** en 2018. Cette dotation dépend de la richesse relative des intercommunalités.

L'ensemble des reversements de la Métropole représente 26% des recettes réelles de fonctionnement.

Les taxes sur l'électricité, assises sur la consommation finale des usagers, sont en diminution à **167 370 €** contre **170 643 €** en 2018.

Les taxes additionnelles aux droits de mutation s'élèvent à **252 636 €** contre **300 859 €** en 2018. Ces taxes varient en fonction du nombre et de la valeur des transactions immobilières réalisées sur la Commune.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) attribuée par l'Etat s'élève à **2 210 936 €** soit une augmentation de **0,68 %**.

La DGF se décompose en :

- Dotation Forfaitaire : **1 493 733 € (- 1,66 %)**
- Dotation de Solidarité Urbaine : **641 183 € (+ 4,83 %)**
- Dotation Nationale de Péréquation : **76 020 € (+ 16,05 %)**

Le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle s'élève à **94 197 €** contre **92 540 €** en 2018 soit une augmentation de **1,79 %**.

Les autres produits de gestion courante génèrent une recette de **151 101 €**, ces recettes proviennent essentiellement des revenus des loyers des logements et cases commerciales que nous avons mis en location.

Les produits financiers sont constitués principalement du remboursement par la Métropole des intérêts d'emprunt théorique suite au transfert de la voirie en 2015. Ce montant s'élève à **22 082 €** pour 2019.

De nouveau en 2019, la Ville a fait le choix de ne pas augmenter les taux des impôts communaux tout en conservant une offre élevée de service public et en finançant des projets indispensables à la redynamisation de notre Ville.

Depuis 2017, l'Etat a cessé de réduire les dotations alors que parallèlement la Métropole a augmenté les siennes au profit de notre Ville. L'augmentation des recettes, associée à la maîtrise des dépenses, a permis d'augmenter très fortement la capacité de désendettement de la Ville.